



Sous la présidence de Mme Martine GUIBERT, Vice-Présidente en charge de l'emploi, de la formation et de la transition énergétique, la commission environnement et transition énergétique s'est déroulée en salle des conférences le lundi 29 mars 2021. Tous les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 23 mars, l'ordre du jour concernait :

- Bilan des actions menées en faveur de la transition énergétique ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par Céline RIEUTORT, cheffe du service environnement.

Soizic BAYSSAT et Alex BARATEAU, chargés de mission transition énergétique au Syndicat des Territoires de l'Est-Cantal (SYTEC), ont également assisté à la commission afin de présenter la stratégie TEPOS 2017-2020.

Nathalie LESTEVEN est désignée secrétaire de séance.

Martine GUIBERT accueille et remercie l'ensemble des participants. Elle rappelle que le sujet de la transition énergétique est un sujet complexe, avec des dispositifs portés par plusieurs niveaux administratifs : État, Région, Département, syndicat, communautés de communes... Aussi, l'objectif de cette commission est de prendre la mesure de tout ce qui a été mené jusqu'à présent afin de se projeter plus efficacement sur le futur projet de territoire.

Elle laisse ensuite la parole à Céline RIEUTORT qui déroule le diaporama (Cf. Annexe 2).

Bilan des actions menées en faveur de la transition énergétique

• AGENDA 21

Céline RIEUTORT rappelle que l'agenda 21 est un dispositif qui a été adopté lors du sommet de la Terre à Rio en 1992. La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride s'est engagée dans ce dispositif avec un Agenda 21 ambitieux, fléchant 100 actions pour les années 2013 à 2018.

L'ensemble des fiches actions de l'Agenda 21 est disponible en Annexe 3 du présent compte-rendu. Il pourra servir de base de discussions pour le futur projet de territoire.

Martine GUIBERT insiste sur les nombreux projets qui ont pu voir le jour via cet agenda 21. Ils donnent une véritable armature pour le territoire et il convient de les valoriser et de poursuivre ces engagements. Elle émet cependant un point de vigilance quant aux objectifs du contrat de cohésion sociale qui revêt une dimension plutôt communale. La question de la pertinence de l'échelon territorial se pose donc.

• CONVENTION TEPCV

Céline RIEUTORT rappelle que les conventions financières TEPCV sont issues d'un appel à projet lancé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en 2014, visant à accompagner des territoires d'excellence dans la transition énergétique et écologique. Deux conventions TEPCV ont été signées en 2015 et 2016 et ont permis de bénéficier de près de 2 millions d'euros de subvention.

Martine GUIBERT indique que de nombreux projets ont pu être réalisés via cette convention comme l'aménagement de la liaison douce du Crozatier. Elle rappelle que cet aménagement a essuyé beaucoup de critiques : modalités d'éclairage, continuité du linéaire inexistant... Or l'obtention des subventions européennes était conditionnée à l'aménagement d'une liaison douce dans cette zone d'activités commerciales. Cette opération aura donc permis cet aménagement qui n'aura de réel sens qu'une fois l'itinéraire prolongé et son inscription dans un réseau global de liaisons douces mise en œuvre.

Céline RIEUTORT rappelle que le taux de subvention obtenu pour l'ensemble des projets menés dans le cadre de la convention TEPCV atteint 71,93 %.

Martine GUIBERT ajoute qu'une liaison douce est en projet sur le territoire de Hautes Terres Communauté afin de relier Massiac et Murat, en longeant l'Alagnon. Le développement des liaisons douces avec une approche touristique semble une approche intéressante.

• RÉSEAUX DE CHALEUR

Martine GUIBERT souligne que les réseaux de chaleur se sont fortement développés sur le territoire communautaire et que celui du quartier de Besserette raccorde notamment le lycée, qui réinjecte les économies réalisées sur des projets pédagogiques, ce qui apporte une réelle plus-value.

Elle ajoute que le lycée agricole de Volzac (EPLEFPA des Hautes Terres) prévoit une campagne de rénovation thermique de ses bâtiments à partir de l'année prochaine. La consommation énergétique étant relativement stable sur le site, la rénovation thermique pourrait permettre de diminuer les consommations et ainsi la facture énergétique.

Martine GUIBERT précise que les 4 réseaux de chaleur de Saint-Flour Communauté sont gérés en régie et qu'il convient donc de raisonner sur un coût global de fonctionnement, sans répercussion du coût du service aux usagers en fonction du site qu'ils alimentent. En effet, certains commentaires font état de déficits de certaines unités, notamment celle du Crozatier. Il est rappelé que la Z.A. du Crozatier est le premier réseau de chaleur historique du territoire et que c'était un réel pari de raccorder des maisons individuelles (lotissement) et des entreprises. Le fait de fonctionner en régie permet d'être moins cher qu'une délégation de service public (DSP). De plus, le gain par rapport à l'utilisation du gaz est estimé entre 17 et 20%. Saint-Flour Communauté apporte une vigilance particulière aux coûts de maintenance de ces réseaux, maintenance externalisée et mutualisée entre tous les réseaux (Cf. Annexe 4).

Jean-Marc BOUDOU indique que la gestion des 4 unités, avec certaines excédentaires et d'autres déficitaires, permet d'équilibrer le service. C'est le principe de solidarité et l'objectif même d'un service public. Il précise que les chaufferies sont alimentées par un groupement de scieurs du Cantal, ce qui permet de travailler en circuit court. Ce sont principalement des déchets de coupe qui sont valorisés.

Martine GUIBERT précise que d'autres réseaux de chaleur sont également présents sur le territoire communautaire, en régie communale : Neuvéglise et Chaudes-Aigues. Un nouveau projet de réseau de chaleur, est également à l'étude sur la commune de Pierrefort, dont la maîtrise d'ouvrage est à définir.

Martine GUIBERT indique qu'une visite du réseau de chaleur de Besserette a été effectuée avec Mme Emmanuelle WARGON, secrétaire d'état auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, en janvier 2020, à l'occasion de la signature du Contrat de Transition Écologique (CTE).

Céline RIEUTORT rappelle que la construction des réseaux de chaleur a bénéficié d'un taux important de subvention (49 à 61% selon les sites).

• STRATÉGIE TEPOS 2017-2020

Soizic BAYSSAT rappelle que la stratégie TEPOS englobe les territoires de Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté. Elle précise que le SCoT et le TEPOS sont deux démarches menées conjointement.

La démarche TEPOS est conduite en partenariat avec l'ADEME via une convention d'une durée de 3 ans. Cette convention a permis la création d'un poste de chargé de mission transition énergétique et, dans ce cadre, deux outils spécifiques ont pu être développés : la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) et l'accès facilité au Fonds Chaleur Territorial.

TEPOS est une démarche transversale qui vise à couvrir l'intégralité de la consommation énergétique du territoire par la production d'énergie renouvelable locale. L'objectif est donc de sortir de la dépendance des énergies fossiles en créant notamment des emplois non délocalisables.

Soizic BAYSSAT explique que le bilan énergétique du territoire est plutôt satisfaisant puisque 42 % de la consommation énergétique du territoire est couverte par de la production locale. Cependant en détaillant selon les usages, la comparaison des consommations énergétiques et de la production d'énergie locale montre des taux de couverture très variables. En effet, l'électricité est produite en excédent car de nombreuses installations sont présentes sur le territoire (barrages hydroélectriques et éoliennes) : l'électricité produite couvre plus de 150% des besoins.

Le territoire produit 50% de sa chaleur ce qui montre le réel intérêt des réseaux de chaleur et que ces engagements anciens portent aujourd'hui leur fruit. À noter que le prix du bois est beaucoup plus stable que celui de l'électricité, car la ressource est locale et maîtrisée.

En conséquence le transport est le secteur qui consomme le plus d'énergie puisque le territoire est très dépendant de l'utilisation du véhicule individuel. Le carburant consommé sur l'Est Cantal est quasi-intégralement importé. D'après les chiffres fournis par l'Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE), 58 GWh proviendraient d'organo-carburants produits sur le territoire et il serait donc intéressant de connaître la localisation de ces producteurs.

Martine GUIBERT informe que la Région doit procéder au verdissement de son parc de véhicule et que des expérimentations sont menées avec de l'hydrogène, notamment sur des lignes ferroviaires. C'est un investissement conséquent car il représente 52 millions d'euros.

Soizic BAYSSAT indique que les statistiques de l'ORCAE sont récentes car cet observatoire n'existait qu'en Région Rhône-Alpes. La fusion des Régions a permis de bénéficier de cet observatoire et d'avoir accès à ces données depuis peu. Elle précise que la diffusion des données n'est obligatoire que depuis 2015 (loi TEPCV).

Certaines données restent relativement difficiles à quantifier, notamment sur la consommation de chaleur domestique. Il existe une tradition du bois de chauffage sur le territoire, qui n'est en rien anecdotique. Aussi la connaissance fine des données du territoire reste difficile à construire mais progresse d'années en années.

Ce qu'il faut retenir c'est que le secteur qui est le plus consommateur d'énergie sur le territoire est le transport/la mobilité. La dépendance aux véhicules à essence est un vrai frein à la transition énergétique. Cependant il est important de garder à l'esprit que la mobilité ne concerne pas que la voiture individuelle. Elle concerne également les entreprises, les artisans, les agriculteurs...

La mobilité semblerait donc être une priorité évidente pour agir sur la transition énergétique (facilitation du télétravail, optimisation du taux de remplissage des véhicules, acquisition de véhicules alternatifs type électrique, biogaz...).

Un point de vigilance est soulevé concernant l'absence d'infrastructures, telles que les bornes de recharge pour véhicule électrique, sur le territoire. Leur développement pourrait inciter les usagers à changer leur mode de déplacement. À titre d'exemple, l'absence de bornes publiques ne permet pas aux habitants de centre-ville, centre-bourg et/ou de copropriété d'envisager l'acquisition de véhicule électrique car ils n'ont pas la possibilité d'installer de prises à leur domicile.

Céline RIEUTORT indique qu'un schéma de déploiement des bornes de recharge est proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC) et flèche les communes de Pierrefort, Chaudes-Aigues et Ruynes-en-Margeride. Le premier argument d'installation de ces bornes est avant tout touristique puisque l'idée est de déployer une borne tous les 20 km afin qu'une personne en transit sur le Cantal puisse trouver une solution de recharge. Il convient de noter que la vente d'électricité sur ces bornes ne couvre pas les coûts de gestion et de maintenance de ces infrastructures. L'ensemble des 53 communes a été informé et invité à prendre contact avec le SDEC.

Soizic BAYSSAT ajoute que ces bornes de recharge doivent être considérées comme des infrastructures de service car elles ne sont pas suffisamment rentables économiquement. Une autre piste d'actions, pour inciter les habitants du territoire à investir dans des véhicules électriques, pourrait résider dans l'équipement de bornes de recharge sur les lieux de travail.

Soizic BAYSSAT énonce les perspectives à venir pour le SYTEC avec une candidature pour engager une deuxième stratégie TEPOS et élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial, document obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants (loi TEPCV de 2015). Ces deux stratégies seront menées conjointement et permettront de mettre en œuvre une meilleure résilience du territoire face aux changements climatiques.

Concernant le secteur du bâtiment, le SYTEC a signé une convention avec un prestataire privé afin de valoriser les CEE. Ces primes énergies sont difficiles à mobiliser car le dispositif est souvent complexe. Aussi, ce conventionnement a pour but d'offrir une solution simplifiée aux collectivités et entreprises du territoire pour valoriser ces CEE (Cf. Annexe 5). Le champ des particuliers n'a pas été investi car le territoire devrait prochainement disposer d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Une candidature devrait être déposée prochainement par le Conseil Départemental du Cantal, en partenariat avec les EPCI.

Alexandre BARATEAU indique que grâce au conventionnement avec l'ADEME et l'intervention d'Énergie 15, le Fonds Chaleur Territorial est accessible à tous les projets d'énergies renouvelables thermiques portés par des entreprises ou des collectivités (Cf. Annexe 6).

Soizic BAYSSAT explique que le projet porté par l'entreprise TEREKA vise à raccorder les réseaux locaux de distribution des villes de Saint-Flour et Murat au réseau national de transport de gaz déjà établi sur l'Ouest Cantal. Cela permettrait par ailleurs à l'entreprise d'assurer une connexion avec le réseau national du Nord, par une liaison vers le Rhône. Ce projet, de grande envergure et pesant plusieurs millions d'euros d'investissements privés, ne pourra se faire sans la volonté et l'engagement du territoire dans le projet. En effet, même si l'investissement est porté intégralement par l'entreprise TEREKA, les projets d'infrastructures de ce type sont soumis à la validation de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui sollicite l'engagement des collectivités concernées.

Actuellement, le gaz de ville à Saint-Flour est distribué via une délégation de service public, contractualisée avec ENGIE. Le propane y est livré par camion.

Un des intérêts du projet pour le territoire est que le raccordement au réseau national permettrait d'ouvrir la distribution de gaz à la concurrence et de disposer ainsi d'une infrastructure de transport de gaz, inexistante pour l'instant. Cette infrastructure permettrait ainsi de développer notamment la filière de la méthanisation en ouvrant la possibilité de valoriser le biogaz produit par injection dans le réseau de gaz (ce qui permettrait par ailleurs d'atteindre les objectifs nationaux fixés à 30% de biogaz en 2030). Actuellement, le territoire ne dispose pas d'unité de méthanisation. Aussi, la seule possibilité de valoriser le biogaz serait par cogénération pour produire de l'électricité, ce qui demeure moins intéressant financièrement.

Soizic BAYSSAT ajoute qu'une étude menée par la DDT en 2019 a permis d'étudier le potentiel de production de biogaz du territoire et a conclu à un potentiel suffisant pour couvrir les besoins énergétiques locaux. Le projet pourrait ainsi être vertueux dans le sens de la transition énergétique et de l'économie circulaire car l'énergie utilisée ne proviendrait pas d'énergies fossiles mais d'énergies issues de la méthanisation, avec des retombées économiques locales.

La connexion au réseau national de gaz permettrait également de travailler sur la mobilité au Gaz Naturel Véhicule, moins émetteur de Gaz à effet de serre, notamment dans le cas de bioGNV, en ouvrant la possibilité d'aménager des stations d'avitaillement, ce qui n'est actuellement pas possible sur le territoire.

Soizic BAYSSAT termine en ajoutant que le SYTEC a tout récemment été lauréat d'un appel à projet du programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) afin de répondre aux besoins de rénovation du patrimoine public. La création d'un poste d'économe de flux, le financement d'audits énergétiques et l'assistance à maîtrise d'œuvre pourraient donc être menés prochainement sur le territoire de l'Est Cantal. Ce levier permettrait notamment de répondre aux exigences du décret tertiaire qui impose aux collectivités de rénover les bâtiments de plus de 1000 m² avec des objectifs de diminution de consommation énergétique (40% d'ici à 2030, puis 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050).

Il semblerait que la Ville de Saint-Flour lance un audit de tous ses bâtiments publics et qu'il conviendrait donc de les informer de ce nouveau dispositif afin qu'ils puissent en bénéficier. **Soizic BAYSSAT** indique qu'une communication auprès de l'ensemble des communes de l'Est Cantal sera prochainement réalisée par le SYTEC.

SYNTHESE :

Le bilan énergétique du territoire est correct, avec 42% de la consommation énergétique du territoire couverte par la production d'énergie renouvelable locale.

Le territoire produit 50% de la chaleur consommée, ce qui est notamment facilité par le développement des réseaux de chaleur bois depuis 2007.

Le transport reste le secteur qui consomme le plus d'énergie sur le territoire, puisque les habitants sont très dépendants de l'utilisation du véhicule individuel. Il conviendrait donc d'agir sur ce secteur et d'inciter la population à utiliser des déplacements alternatifs (facilitation du télétravail, développement du covoiturage et du réseau de liaisons douces, aménagement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, développement du biogaz et des unités de méthanisation ...).

Le projet de réseau de distribution de gaz, porté par l'entreprise TEREKA, est dans l'attente du positionnement des collectivités locales. Une rencontre pourrait donc être sollicitée afin que l'entreprise présente son projet.

Enfin, le SYTEC est lauréat d'un appel à projet qui permettra notamment de recruter prochainement un économiste de flux et de financer des audits énergétiques dans les bâtiments publics.

Questions diverses

En l'absence de question diverse, la séance est levée.

À Saint-Flour, Le 30 juin 2021,

La Vice-Présidente déléguée,

Martine GUIBERT

A blue circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ" around the perimeter. To the left of the stamp is a handwritten signature in dark ink.

La secrétaire de séance

Nathalie LESTEVEN

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line.